

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} juillet 2021, à 19 heures, à la salle des loisirs situé au 530, rue Principale, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ères) Monsieur Réal Émond
Monsieur Serge Dion
Madame Julie Brisson
Monsieur Jean-Paul Giroux
Monsieur Réjean Tremblay

Absente : Madame Marie-Claude Boudreault

Assiste également à cette séance : Madame France Brassard, secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :00, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2021.
- 4.0 Gestion financière et administrative.
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de juin 2021.
 - 4.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du projet de réfection de la rue Principale.
 - 4.3 Approbation du plan d'action audit CMQ sur les règlements municipaux.
 - 4.4 Renouvellement adhésion 2021/ Association forestière Côte-Nord.
 - 4.5 Autorisation de signature/Hydro-Québec-Conduite eaux usées.
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 6.0 Loisirs et cultures.
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme.
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées.
 - 8.1 Demande de Madame Sergine Tremblay / Lot 5 164839 et 5 164841. (point reporté)
 - 8.2 Entériner les travaux au parc des chutes / Stationnement de véhicules récréatifs.
- 9.0 Correspondances
- 10.0 Affaires nouvelles
 - 10.1 Dossier MTQ /Ponceaux Paulo Bouchard
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture ;

RÉSOLUTION 21-07-3924

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en ajoutant les points suivants et en laissant les affaires nouvelles ouvertes et en ajoutant les points suivants :

- 4.5 Autorisation de signature/ Hydro-Québec- conduite eaux usées
- 10.1 Dossier MTQ /Ponceaux Paulo Bouchard

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2021

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire du 10 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

RÉSOLUTION 21-07-3925

**IL EST PAR CONSÉQUENT,
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2021.

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 30 juin 2021;

RÉSOLUTION 21-07-3926

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 115 706.09\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES JUIN 2021

2834	Ministre du revenu du Québec (retenues à la source)	12 768.85\$
2835	Reveveur général (retenues à la source)	5 049.65\$
2836	Annulé	
2837	Annulé	
2838	Hydro-Québec (3 rue de l'église)	1 007.60\$
2839	Vidéotron (741 route 138)	109.00\$
2840	Vidéotron (331 Principale)	90.60\$
2841	Vidéotron (3 rue de l'église)	130.39\$
2842	Bell Canada (cellulaire)	186.92\$
2843	Bell Canada (857 route 138)	94.03\$
2844	Téelus (cellulaire)	116.04\$
2845	Visa Desjardins (zoom)	23.00\$
2846	Bell Canada (watt)	13.74\$
2847	Hydro-Québec (530 rue principale)	646.25\$
2848	Hydro-Québec (856 route 138)	159.65\$
2849	Hydro-Québec (10 rue Gagnon)	1 052.14\$
2850	Hydro-Québec (éclairage public)	1 422.91\$
2851	Vidéotron (3 rue de l'église)	371.59\$
2852	Hydro-Québec (316 rue Principale)	1 431.73\$
2853	Hydro-Québec (530-5 Principale)	175.77\$
2854	Hydro-Québec (1-3 rue Tremblay)	125.99\$
2855	Hydro-Québec (42 chemin du Barrage)	29.18\$
2856	Hydro-Québec (741 route 138)	517.57\$
2857	Hydro-Québec (530-3 Principale)	205.12\$
17732	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	627.39\$
17733	Serge Dion (fleurs)	198.40\$
17734	Yves Laurencelle (téléphone et frais de déplacement)	160.00\$
17735	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	762.39\$
17736	Chantale Otis (REER part employé et employeur)	785.20\$
17760	Gilles Lavoie (frais de déplacement ébergement)	766.39\$
17761	Mario Forest (remboursement clé salle d'exercice Mario et Philippe)	40.00\$
17762	Caroline Hovington (achat pour la St-Jean)	477.60\$
17763	Association diabète Côte-Nord (aide financière)	50.00\$
17764	Centre d'étude Collégiales Forestville (aide financière)	200.00\$
17765	ADMQ (formation)	717.44\$
17766	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	665.09\$
17767	Brigitte Lavoie (frais de déplacement dépôt caisse)	28.80\$
17768	Frédéric Gagné (spectacle St-Jean)	1 149.75\$
17769	Petite caisse (remboursement)	168.05\$
	Dépôt jeudi le 3 juin (paies)	8 152.15\$
	Dépôt jeudi le 10 juin (paies)	8 215.65\$
	Dépôt jeudi le 17 juin (paies)	8 257.08\$
	Dépôt mercredi le 23 juin (paies)	12 533.49\$
	TOTAL	69,682.59\$

CHÈQUE JUIN 2021

17774	Alimentation JMDS (essence, quincaillerie)	1 751.20\$
17775	Atelier Brisson Gagné (pièces pour tracteur et compacteur)	42.51\$
17776	Entreprise Carl Brassard (réparation station pompage et marais salé)	4 774.14\$
17777	Imprimerie Charlevoix (fourniture de bureau)	262.56\$
17778	Produits sanitaires Lépine (carbonate de sodium)	232.05\$
17779	Louis-Philippe Lepage (inventaire, entrée de service maison des arts et du terroir)	93.33\$
17780	MRC de la HCN (aimants pour conteneurs, quote-part)	30 128.28\$

17781	Municipalité de Portneuf-sur-Mer (notice de masse)	6.36\$
17782	Produits BCM (pièces pour maison du terroir, inventaire)	7 551.43\$
17783	Purolator (frais de transport)	38.19\$
17784	Récupération Brisson (fer)	120.73\$
17785	Rénovation JMBR (loisirs)	148.13\$
17786	Sécur (système de sécurité)	80.44\$
17787	Services Info-Comm (logiciel, pièces pour eau potable)	613.84\$
17788	Atelier Soudure et usinage R.Émond (réparation compacteur)	93.13\$
17789	Javel Bois-Francis inc. (hypochlorite)	461.51\$
17790	Ténaquip (harnais, article de nettoyage)	148.90\$
	Brandt (crédit)	(-283.99\$)
	L.P. Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	TOTAL	46 023.50\$

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du projet de réfection de la rue Principale et de la route de contournement préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération les comptes à payer pour ledit projet;

**RÉSOLUTION
21-07-3927**

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 21 246.59\$.

**PROJET RUE PRINCIPALE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
JUIN 2021**

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE :	
Tremblay, Bois Mignault Lemay (fact.121556)	1 989.07\$
RUE PRINCIPALE :	
PRODUITS BCM LTÉE(matériaux pour branchements des édifices municipaux, 486454-443-450-451-452-453-498-763)	14 180.04\$
Tremblay Bois Mignault Lemay (fact 121557)	1 210.35\$
Tetra tech Qi inc. (frais concepteur, fact.60710097)	3 867.13\$
TOTAUX	21 246.59\$

QUE le paiement des factures dont l'échéance de 75 jours est atteinte, soit autorisé le tout conformément aux devis d'appel d'offres et aux contrats en vigueur;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**APPROBATION DU PLAN D'ACTION AUDIT CMQ SUR
LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION
21-07-3928**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve le plan d'action de mise en œuvre des recommandations de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec préparé par la directrice générale.

**RÉSOLUTION
21-07-3929**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil renouvelle l'adhésion 2021 au montant de 50\$ auprès de l'Association forestière Côte-Nord.

**AUTORISATION DE SIGNATURE / HYDRO-QUÉBEC-
CONDUITE EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux d'assainissement des eaux usées, il était requis de passer la conduite des eaux usées sur le lot 6 137 374 afin de pouvoir le raccorder aux bassins de rétention ;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, cette conduite doit passer à travers les poteaux d'Hydro-Québec venant ainsi modifier la servitude qu'elle détient sur ce lot ;

**RÉSOLUTION
21-07-3930**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer la permission à intervenir avec Hydro-Québec pour le lot 6 137 374 en lien avec l'acte de servitude no 60490.

**ENTÉRINER LES TRAVAUX AU PARC DES CHUTES/
STATIONNEMENT DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS**

**RÉSOLUTION
21-07-3931**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine la dépense budgétaire approximative de 42 000\$ pour l'installation de bordures en béton dans le parc face au bureau d'accueil touristique pour l'aménagement d'un stationnement de véhicules récréatifs, attendu que les crédits requis seront pris à même le financement du projet de la rue Principale.

DOSSIER MTQ / PONCEAUX PAULO BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal adressait une lettre à M. Paulo Bouchard, le 19 avril 2021 via le maire de la Municipalité l'avisant que son dossier de ponceaux relevait du ministère des Transports et que la municipalité ne pouvait négocier avec lui et donc, qu'elle se retirait des négociations et des revendications de M. Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a été avisé de la position de la municipalité à la même date, et que ces derniers ont mentionné leur désaccord, persistant à affirmer que les travaux étaient accessoires aux travaux en cours de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports considère le refus de la municipalité de s'occuper des travaux sur la propriété de M. Paulo Bouchard comme un bris d'engagement de maître d'œuvre du projet ;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé au conseil de revoir sa position en acceptant d'exécuter lesdits travaux pour le compte du ministère, ces derniers ayant confirmés par écrit l'entente intervenue entre eux et M. Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne s'engage pas à négocier quoi que ce soit avec le propriétaire concerné;

RÉSOLUTION 21-07-3932

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de réaliser les travaux de réfection de deux ponceaux sur la propriété de M. Paulo Bouchard au 239, rue Principale pour le compte du ministère des Transports dans le cadre de l'entente de collaboration #201167, le tout comprenant les honoraires de conception, de plans et devis et de surveillance tel que requis en vertu de la loi;

QUE lesdits travaux devront fait l'objet au préalable par le ministère des Transports, des autorisations, servitudes, et/ou ententes avec le propriétaire afin de permettre la réalisation de ces travaux.

CORRESPONDANCES

Listes de correspondances de juin 2021

- 9.1 MAMH/ Programme d'aide pour aider les ménages à la recherche de logement
- 9.2 MCC/ Loi modifiant le patrimoine culturel
- 9.3 Ristournes Desjardins
- 9.4 Extrait procès-verbal Municipalité des Bergeronnes/
Ventes pour défaut de paiement de taxes

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 : 20, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 : 38.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
21-07-3933**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 : 38.

Nombre de citoyens présents :10

Je, Donald Perron atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, Maire

France Brassard, secrétaire trésorière adjointe